

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 141 la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 141 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
3 mai 1960Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Il est accordé à M. Gardoni, garagiste, demeurant à Djibouti, un délai d'un an à compter de la date de l'arrêté rendent exécutoire la présente délibération, pour terminer la mise en valeur de la parcelle de terrain, formant les lots 1 et 2 du nouveau lotissement du Boulevard Bonheure et immatriculée au Livre foncier sous le n° 688, dont la concession provisoire lui a été accordée suivant arrêté n° 1086 du 9 août 1955. Art. 2. — Les formalités d'enregistrement et de timbre de la présente délibération seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente, DAHER ADEN DOUALE. Le Secrétaire de la Commission Permanente, R. GAUDIBERT.